



BULLETIN D'INSCRIPTION – RAID VTT L'AVY

5^{ème} édition - Dimanche 19 Mai 2019

Départ : Sources de l'Avy à Grabels

- En m'inscrivant à la Randonnée de l'Avy, **je m'engage à respecter** le code de la route, les propriétés traversées, l'environnement. **Ne jeter aucun déchets par terre, que ce soit sur les parcours ou sur le site.**
- Certains sentiers et chemins empruntés bénéficient d'autorisations exceptionnelles uniquement le jour de la randonnée, et ne sont pas autorisés en dehors de l'évènement.

- Dans le but de pérenniser cette manifestation et de vous garantir un accès à des parcours d'exceptions, merci de ne pas partager les traces GPS des différents parcours.

INSCRIPTION VTT et GRAVEL : 10 euros par adulte.

5 euros pour les moins de 12 ans accompagnés. Gratuit à partir du 2^{ème} enfant

- Comprenant :
- Ravitaillements sur les circuits et à l'arrivée (pas de gobelets, consigne +1€)
 - Un cadeau remis à chaque participant
 - Un billet pour tirage de la grande tombola VTT - Nettoyeur pression etc...

INSCRIPTION RANDONNEE PEDESTRE ACCOMPAGNEE : 8 euros

A COMPLETER

Nom :Prénom:

Adresse:.....

Téléphone :

Mail :

Date de naissance :

Club :

S'inscrit sur :

	Circuits	Longueur	Dénivelé	Départ
<input type="checkbox"/>	Familial : L'Avy en rose	13 kms	200 m	8h30 - 10h30
<input type="checkbox"/>	Intermédiaire : Plus belle L'Avy	24 kms	380 m	7h30 - 9h30
<input type="checkbox"/>	L'Avy est un long fleuve tranquille	37 kms	680 m	7h30 - 9h
<input type="checkbox"/>	L'Avy est un long fleuve tranquille- Sportif	43 kms	900 m	7h30 - 9h
<input type="checkbox"/>	Expert - RAID de l'Avy	54 kms	1100 m	7h30 - 9h00
<input type="checkbox"/>	Gravel sur trace GPS (contact mail 5 jours avant)	70 kms	1100 m	7h30 - 8h30
<input type="checkbox"/>	Randonnée pédestre accompagnée	10 kms	200 m	8h30 - 9h00

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la randonnée.

A, le 2019

Signature



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

(A joindre au bulletin d'inscription pour les mineurs)

Raid de L'Avy

5^{ème} édition - Dimanche 19 Mai 2019

Départ : Source de l'Avy à Grabels

Je soussigné

Demeurant à

En ma qualité de Père Mère Tuteur

Autorise l'enfant

à participer à la randonnée VTT de L'Avy qui se tiendra le 19 mai 2019 à Grabels.

A, le 2019

Signature:



MODALITES DE REGLEMENT

Raid de L'Avy
5^{ème} édition - Dimanche 19 Mai 2019
Départ : Source de l'Avy à Grabels

L'inscription se fait sur place aux tables d'accueil.

Pour le règlement, joindre un chèque ou espèce du montant à ce bulletin après l'avoir complété.

Renseignements sur le site: <http://vtt-club-lavy.com> ou 06 60 98 51 15
ou e-mail à : clublavy@hotmail.com

LE REGLEMENT

Article 1 : Le port du casque à coque rigide et attaché est obligatoire.

Article 2 : Les participants s'engagent à respecter les règles du code de la route sur les parties du circuit soumises à ce code.

Article 3 : Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs qui resteront sous la responsabilité d'un adulte sur l'ensemble du parcours et pendant la durée de l'évènement.

Article 4 : Les participants s'engagent à respecter toute décision que pourrait prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour toutes modalités relatives à l'organisation de la manifestation.

Article 5 : Une attention particulière sera apportée par les participants au respect et à la préservation des espaces naturels des zones publiques et privées traversées, les participants veilleront notamment à ne pas polluer les sites des parcours.

Article 6 : Les participants s'engagent à ne pas diffuser ou partager en public, les traces GPS des parcours empruntés après la date de la manifestation, ceux-ci n'étant autorisés exclusivement à la date de l'évènement.

Article 7 : La participation à la randonnée n'exige pas de certificat médical. Toutefois, les participants sont invités à s'assurer de leur condition physique adaptée au regard de l'endurance nécessaire sur certaines zones, et de passages techniques difficiles nécessitant une bonne maîtrise du VTT.

Article 8 : Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de défaillances humaines, de vol ou de dégradations matérielles avant, pendant et après la randonnée.

Article 9 : Les plages horaires de départ de la randonnée devront être respectées sur chaque parcours, ainsi que les barrières horaires de passage mise en place sur les parcours.